



## **CAP Locale télétravail**

### **10 mars 2022**

Cette CAP a été principalement consacrée à l'examen de dossiers de **refus de télétravail**.

Rappelons ici que contrairement à l'information qui a circulé par ailleurs, ces recours en CAPL ne nécessitent **pas de recours hiérarchique préalable**.

Les trois dossiers concernaient les catégories C et B. Ils ont **obtenu gain de cause** totalement (dossier soutenu par FO) ou partiellement pour les deux autres.

En marge de l'étude des dossiers de la CAPL, vos élus FO-DGFIP ont pointé le fait que les agents en télétravail devront tous bientôt transporter leur matériel informatique individuel. Pour certains, cette charge pose problème et peut même parfois être insurmontable.

La solution apportée à notre demande par l'administration consiste soit en un sac à dos soit en la fourniture d'un micro portable sur préconisation d'un médecin de prévention.

Lyon le 10 mars 2022

Vos élus en CAPL :

C : Joaquim ALVES (SIP Tarare), Anne Laure BURLET (SIE Lyon Est)

B : Ludivine De CARLI (PCR), Sylvina RODRIGUES DE CASTRO (SIE Berthelot), Jean-Luc PELLETIER (Tres. Lyon Métropole) et Franck DONAT (Trésorerie Lyon Métropole)